

Passeport

[Ville de Janzé](#)

Les demandes de passeport se font **uniquement sur rendez-vous**.

Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile. Vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle mairie à conditions qu'elle soit équipée d'un dispositif d'enregistrement.

[Consulter la liste des mairies équipées en Ille-et-Vilaine](#)

Votre démarche

Où s'adresser ?

Service accueil

Place de l'Hôtel de Ville

02 99 47 00 54

[**Nous contacter**](#)

rgba(255,255,255,1)

Horaires

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi

9h-12h

14h-17h

Mardi

9h-12h / 15h-17h

Samedi

9h-12h

rgba(255,255,255,1)

Prendre rendez-vous

rgba(255,255,255,1)